



Madame, Monsieur,

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à nos merveilleuses machines aérostatiques et pour faire suite à votre demande, je vous prie de trouver, en annexe, une documentation présentant les différents sites où vous pourrez découvrir nos voyages en montgolfière d'une durée d'une heure à bord de nos nacelles.

Ces documents sont accompagnés d'une fiche de réservation, que nous vous laissons le soin de compléter et de nous retourner, avec votre règlement à l'adresse suivante :

AIR MAGIC MONTGOLFIERES
9 PLACE D'ARBOU
28130 BOUGLAINVAL

Votre billet de vol d'une heure en montgolfière, valable **24 MOIS A PARTIR DE LA DATE D'EMISSION** vous sera expédié dans un délai de 72 heures à l'adresse que vous nous aurez communiquée.

Je reste à votre entière disposition pour vous fournir tous les détails complémentaires que vous pourriez désirer et dans l'attente du plaisir de vous accueillir sur un de nos vols je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes meilleures salutations aéronautiques.

HALLIER Jérôme

Une saison de vol dure 7 mois du 1^{er} Avril au 31 Octobre de l'année en cours



Air-Magic Montgolfières est agréé par l'Aviation Civile pour le Transport Public des Passagers.



Bon de commande à l'ordre de :

NOM /ADRESSE :

Pour l'expédition
Des billets de vol

A RETOURNER ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT

Billets valable 24 mois	TARIFS TTC (TVA 5,5 %)	Nb DE BILLETS	MONTANT COMMANDE
Vallée de la Loire - 41 <i>Chenonceau, Amboise, Chaumont sur Loire</i>	<input type="checkbox"/> Week-end : 179€/personne <input type="checkbox"/> Semaine : 159€/personne <input type="checkbox"/> Enfant : 129€ (enfants de 7 à 12 ans accompagnés d'un adulte)		
Vallée de L'Eure - 28 <i>Maintenon, Chartres, Rambouillet</i>	<input type="checkbox"/> 1 BILLET pour 4 personnes : 1000€ <input type="checkbox"/> 1 BILLET pour 5 personnes : 1250€ <input type="checkbox"/> 1 BILLET pour 6 personnes : 1320€ <input type="checkbox"/> 1 BILLET pour 7 personnes : 1253€ <input type="checkbox"/> 1 BILLET pour 8 personnes : 1352€		
Vols VIP <i>Val de Loire</i>	<input type="checkbox"/> 1 personne : 220€ <input type="checkbox"/> 2 personnes : 420€ <input type="checkbox"/> 1 Enfant (< 12ans) : 179€		
Vols VISTA <i>Val de Loire</i>	<input type="checkbox"/> 1 personne : 260€ <input type="checkbox"/> 2 personnes : 499€ <input type="checkbox"/> 1 Enfant (< 12 ans) : 179€		
Billets & Coffrets Noël <i>Toutes bases d'envol</i>	<input type="checkbox"/> Billet NOEL 1 personne : 149€ <input type="checkbox"/> Billet NOEL Duo 2 personnes : 298 € <input type="checkbox"/> Coffret NOEL 1 personne : 169 € <input type="checkbox"/> Coffret NOEL Duo 2 personnes : 318 €		
Coffret cadeau <i>Toutes bases d'envol</i>	<input type="checkbox"/> Anniversaire : 189€/personne <input type="checkbox"/> Evènement : 189€/personne <input type="checkbox"/> Amoureux 1 personne : 189€ <input type="checkbox"/> Amoureux 2 personnes : 368€		
Coffret VIP <i>Val de Loire</i>	<input type="checkbox"/> 1 personne : 230€ <input type="checkbox"/> 2 personnes : 450€		
Coffret Vista <i>Val de Loire</i>	<input type="checkbox"/> 1 personne : 270€ <input type="checkbox"/> 2 personnes : 509€		
Lanterne céleste	16€ la lanterne		
Option - Liberté	40€ pour une personne		
Option – Cocktail dans les airs <i>uniquement pour les vols et coffrets VISTA</i>	30€ pour une personne		
Prolongation de validité <i>d'un billet de vol pour une durée de 12 mois.</i>	50€ pour un billet de vol		
<i>Chèque à l'ordre de : AIR MAGIC</i>	MONTANT TOTAL		

Date de réception souhaitée des billets de vol :

Liste des passagers :

NOM	PRÉNOM	AGE	POIDS
M. Mme	Téléphone(s) portable	Adresse Mail	

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente jointes et les accepte

A

M. / Mme

Le

Signature :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE AIR MAGIC 2017

1 / PREAMBULE

Tout transport effectué et tout autre service rendu par AIR MAGIC sont régis par:

- (a) Les Tarifs applicables
- (b) Les Conditions générales ci-dessous
- (c) La réglementation applicable, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes.

Une saison de vol dure 7 mois du 1er Avril au 31 Octobre de l'année en cours

2 / TARIFS

Nos tarifs sont valables à partir du 1er janvier 2013 et sont modifiables sans préavis.

Nos billets ne sont pas remboursables sauf si vous avez choisi l'assurance annulation (Option Liberté).

3 / ACHAT DES BILLETS

Les commandes de billets peuvent être effectuées par téléphone, courrier ou par internet. Les billets vous seront expédiés à réception de votre règlement.

4 / NOS BILLETS

Les billets comprennent: la prise en charge des passagers du lieu de rendez-vous jusqu'au terrain de décollage, la préparation et le gonflage de la montgolfière, le vol, le pliage de la montgolfière, le toast et la remise des certificats de vol, le retour au point de rendez-vous ainsi que l'assurance transport de passagers.

5 / RESERVATION

Vous devez effectuer votre réservation par téléphone auprès de nos bureaux dont les coordonnées sont indiquées sur le billet.

Vous avez été informé des conditions météorologiques requises par la pratique de la montgolfière (vent faible, absence de conditions orageuses ou pré orageuses) et en acceptez les contraintes.

24h avant le décollage, le passager doit appeler nos bureaux et ce pour confirmer les conditions météorologiques de vol, de l'heure et du lieu de rendez-vous.

En cas d'annulation suite à de mauvaises conditions météorologiques, il vous sera demandé de choisir une autre date.

6 / ANNULATION DES VOLS PAR DE AIR MAGIC

AIR MAGIC se réserve le droit d'annuler un vol en raison de mauvaises conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité, ou bien si le nombre de passagers inscrit sur un vol est insuffisant.

Cette annulation peut intervenir juste avant le décollage et dans ce cas AIR MAGIC, n'est en aucun cas tenu pour responsable des dépenses engagées par le passager pour se rendre sur le lieu de rendez-vous (déplacement, hébergement, restauration).

7 / VALIDITE DES BILLETS

Nos billets de Montgolfières sont valables 24 mois à compter de leur date d'émission.

Si deux réservations par saison de vol ont été faites sur la période de validité et annulées par AIR MAGIC, les billets en fin de validité seront prolongés d'une saison de vol sans frais supplémentaire.

Si deux réservations par saison de vol n'ont pas été faites, le billet pourra être prolongé pour une durée d'un an après règlement des frais supplémentaires de prolongation de 50€ par billet et cette demande devra être effectuée avant la date de fin de validité du billet. Tout billet de plus de trois ans, sera définitivement périmé.

8 / ANNULATION OU REPORT DES VOLS PAR LE PASSAGER

8.1 / REPORT

En cas de report de date de votre part, nous vous demandons de nous prévenir au minimum 3 jours à l'avance, nous vous rappelons qu'une date fixée puis annulée par le passager ne pourra entraîner une extension sans frais de la période de validité.

8.2 / REPORT TARDIF OU NON PRESENTATION

Dans le cas de report tardif (moins de 3 jours avant la prestation) ou de non présentation sur le lieu de rendez-vous à l'heure fixée, le billet sera considéré comme consommé.

9 / REGLEMENT ET SECURITE A BORD DE NOS AERONEFS

Vous devez être en possession de votre billet pour monter à bord de nos aéronefs, afin de respecter les règles de sécurité vous devez pouvoir monter et descendre de la nacelle sans une aide extérieure.

Les pilotes sont seuls maîtres à bord, et à ce titre ont autorité sur toutes les personnes embarquées. Ils peuvent à tout moment décider de débarquer toute personne ou tout chargement présentant un danger pour le déroulement ou la sécurité du vol. Ils peuvent à tout moment interrompre le vol pour des raisons de sécurité.

10 / MODIFICATION DE LA PRESTATION

AIR MAGIC peut sans préavis se substituer d'autres aéronefs. Il peut modifier les sites d'envols prévus sur le billet en cas de nécessité.

11 / ASSURANCES

AIR MAGIC est couvert pour les vols de passagers effectués à titre onéreux par un contrat d'assurance souscrit auprès de la Réunion aérienne et d'ALLIANZ.

12 / CONVENTION DE VARSOVIE

Les passagers embarquant pour un voyage sont avisés que les dispositions du traité connu sous le nom de Convention de Varsovie peuvent être applicables à l'ensemble de leur voyage.

Avis : Aux passagers concernant la limitation de responsabilité.

La responsabilité du transporteur vis-à-vis des passagers en cas de décès ou de dommages corporels est limitée à une somme maximum de 100 000 € par passager. Une protection complémentaire peut être obtenue en contractant une assurance auprès d'une compagnie d'assurance. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter votre transporteur ou votre compagnie d'assurance.

Avis : De limitation de responsabilité en matière de bagages ou effets personnels.

Nos assureurs ne prennent pas en charge les objets emmenés par les passagers, de même que tout dommage occasionné aux vêtements, aux blessures volontaires ou en cas de suicide. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du transporteur.

13 / ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de litige, le tribunal compétent sera celui de CHARTRES.